


# TVA : QUELS PRINCIPES GÉNÉRAUX ?

IMPÔT SUR LA  
CONSUMMATION PAYÉ  
PAR L'ACHETEUR  
ET QUI FIGURE  
OBLIGATOIREMENT  
SUR LES FACTURES

C'EST QUOI ?

Opérations	Numéros de compte	Libellés	Comptabilisation
Ventes	44571	TVA collectée	Dettes envers l'État comptabilisée au crédit
Acquisitions d'immobilisations	44562	TVA déductible sur immobilisations	Créance sur l'État comptabilisée au débit
Achats et consommations externes	44566	TVA déductible sur autres biens et services	Créance sur l'État comptabilisée au débit
TVA collectée - TVA déductible = si TVA collectée > TVA déductible	44551 	TVA à décaisser	Dettes envers l'État comptabilisée au crédit
TVA sur achats ou ventes de services ou travaux immobiliers	44586 / 44587	TVA à régulariser (déductible sur décaissements / collectée sur encaissements)	Dettes ou créances envers l'État selon le cas
TVA sur achats ou ventes de services ou travaux immobiliers	44564 / 44574	TVA déductible sur décaissements / collectée sur encaissements	Dettes ou créances envers l'État selon le cas

## QUELS CALCULS ?

- ➔  $TVA = \text{Net HT} \times \text{Taux de TVA}$
- ➔  $TTC = HT + TVA$
- ➔  $HT = TTC / (1 + \text{taux de TVA})$

## QUELLE COMPTABILISATION ?

Différents comptes ayant tous pour racine  
**445**  
**État-Taxes**  
sur le chiffre d'affaires